



PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025

du Club de Plongée Subaquatique d'Epinal

Jeudi 20 Mars 2025 à 19 heures 45 - Espace Cours à Epinal

L'assemblée générale ordinaire 2025 du Club de Plongée Subaquatique d'Epinal (CPSE) s'est tenue le jeudi 20 mars 2025 à 19h45 à l'Espace Cours à Epinal.

Il a été établi une feuille de présence à l'entrée de la séance.

Inscrits comme membres actifs : 152 Quorum requis : 76

Présents dans la salle : 54

Pouvoirs : 62

Total : **116**

Le quorum de 50 % des inscrits au CPSE fixé par les statuts pour tenir l'AGO est atteint.

L'AGO est ouverte par le président du CPSE.

Ordre du Jour de l'AGO :

- Rapport moral du président du CPSE pour 2024
- Rapport de la secrétaire du CPSE
- Rapport d'activités pour l'année 2024 par les présidents de commission (plongée, apnée, nage avec palmes, photo/vidéo, tir sur cible, hockey subaquatique)
- Rapport financier de la trésorière pour 2024, avis du vérificateur aux comptes, approbation par l'AGO, étude prospective sur les coûts à supporter par le CPSE sans soutien de l'Etat et des collectivités locales
- Présentation du budget prévisionnel 2025, approbation par l'AGO

Le président du CPSE remercie Madame Sérieys, adjointe au maire d'Epinal chargée des affaires scolaires, de la jeunesse et des sports à la mairie d'Epinal, représentante de monsieur le Maire Patrick Nardin, d'honorer l'AGO de sa présence et de l'intérêt qu'elle porte au club.

Madame Valérie Georgeon, présidente du COPEP 88 de la FFESSM s'est excusée et a désigné Christian Wenner, élu au CODEP pour la représenter.

Le président remercie également l'ensemble des adhérents présents dans la salle de s'être mobilisés en nombre.

1 - Rapport moral du Président

Lecture par Yves, président du CPSE, de son rapport moral (synthèse).

L'année 2024 a procuré, comme l'année précédente, beaucoup de satisfactions :

- Le nombre d'adhérents, qui dépasse pour la troisième année consécutive, les 150. Le CPSE reste parmi les plus grands clubs du Grand Est et se place largement en tête des clubs vosgiens ;
- La mobilisation d'une trentaine de bénévoles pour encadrer les adhérents dans les différentes activités proposées au club mais aussi pour entretenir le matériel, organiser une compétition d'apnée et gérer le club. Les heures de bénévolat sont estimées à 2 690 heures. Ces heures valorisées à 12 € de l'heure représentent un budget d'environ 30 000 € ou le travail réalisé par deux emplois temps plein ;
- La montée en puissance des commissions hockey subaquatique et tir sur cible qui ont été dotées de matériels spécifiques ;
- La formation de 5 initiateurs tir sur cible ;
- Le large éventail des activités proposées aux adhérents avec 6 commissions actives : plongée, apnée, nage avec palmes, photo/vidéo, hockey subaquatique et tir sur cible ;
- La poursuite des actions en faveur des scolaires et des jeunes avec la reconduction du partenariat avec le lycée Mendès-France et la réalisation de plusieurs séances de baptêmes de plongée avec des groupes de la Maison de l'Etudiant, des élèves de la classe préparatoire de Mendès France et des enfants du centre de loisirs de Chavelot ;
- L'organisation d'un séjour à Niolon au profit des jeunes à un prix très avantageux.

La mise en œuvre de ces actions a pu être réalisée grâce aux soutiens apportés par la ville d'Epinal, la communauté d'agglomération d'Epinal, le Fonds de développement de la vie associative, l'Agence nationale du sport, le Département des Vosges et le CODEP 88

Ces subventions et les aides en nature ont permis de maintenir des tarifs attractifs et abordables favorisant l'accès au club pour tous les publics.

Après avoir détaillé les motifs de satisfaction, Yves fait part de deux inquiétudes, identiques à celles présentées lors de l'AGO précédente mais qui se précisent un peu plus :

- Le non renouvellement des moniteurs E2-E3 en plongée et IE2-MEF1 d'apnée afin de renforcer les équipes pédagogiques et de remplacer les moniteurs souhaitant prendre du recul. Malgré le soutien financier du club il apparaît difficile de trouver des volontaires pour se lancer dans des formations longues qui nécessitent un fort engagement. Cette pénurie d'encadrants pourrait se révéler préjudiciable pour le club à moyen terme ;
- L'incertitude sur la pérennité du soutien apporté au club par l'Etat et les collectivités locales. En effet, la volonté politique de réduction des déficits publics impacts le budget du ministère des sports. Les collectivités locales qui nous soutiennent, sont, elles aussi, sous pression et le club ne sait pas à l'heure actuelle le montant des subventions et aides qui lui seront accordées en 2025. Les finances du CPSE sont saines mais pourraient rapidement se dégrader si une partie des soutiens dont le club bénéficie venait à diminuer, voire à disparaître.

En réponse à ces inquiétudes Madame Sérieys indique que pour le moment la ville reconduit son accompagnement auprès du club pour 2025 et que la facturation des lignes d'eau sera maintenue à son niveau actuel. Mais effectivement, vu la conjoncture économique, elle ne peut s'engager pour les années à venir. La ville est consciente de l'importance du réseau de clubs sportifs sur son territoire mais est également soumise à des contraintes et restrictions budgétaires. Le club est toutefois exemplaire dans sa recherche de subventions et de partenariats et elle l'encourage à poursuivre dans cette voie.

2 – Rapport de la secrétaire du CPSE

En préambule, Yves remercie Virginie pour l'excellence de son travail au profit du CPSE.

Au 20 mars 2025, date de l'AGO, Virginie indique que le club compte 155 adhérents : 104 hommes, 51 femmes avec la répartition suivante : 98 Plongeurs – 35 Apnéistes – 22 Nageurs. Deux tiers d'hommes et un tiers de femmes, les femmes sont plutôt bien représentées pour un sport réputé masculin.

C'est l'activité principale déclarée lors de l'inscription qui est retenue pour la classification, mais bien sûr les adhérents peuvent en pratiquer plusieurs. Les activités proposées de façon plus occasionnelles comme le hockey subaquatique, le tir sur cible ou la photo ne sont pas considérées comme activité principale pour les statistiques.

Les effectifs sont stables par rapport à la saison dernière qui s'est clôturée au 31 août 2024, date officielle de la fin de saison de la FFESSM, avec 157 licenciés au club et la répartition entre les activités est quasi équivalente.

Virginie met en évidence que toutes les tranches d'âges sont bien représentées avec 22 % des effectifs en dessous de 18 ans (groupe d'élèves du lycée Mendès-France et section apnée jeunes), 19 % entre 18 et 40 ans, 40 % entre 40 et 60 ans et 19 % de plus de 60 ans.

3 – Rapport d'Activités pour l'année 2024

• Bilan de la Commission Technique (plongée)

Les plongeurs représentent, au moment de l'AGO, 63 % des effectifs du club avec 98 membres inscrits dans cette commission,

En 2024, 53 diplômes ont été délivrés dont 30 PE 20, 5 PE 40 et 6 PA 40.

Par ailleurs une quarantaine de baptêmes ont été réalisés dont 22 au profit d'étudiants et 12 au profit du centre de loisirs de Chavelot.

29 sorties ont été organisées pour un total de 504 plongées sans aucun accident :

- 211 plongées à la gravière du Fort (16 sorties)
- 34 plongées à la gravière de Chavelot (9 sorties)
- 82 plongées en fosses, Saint-Dié, Toul et Dijon
- 57 plongées à Niolon au centre UCPA
- 140 plongées à Malte lors du séjour organisé en octobre 2024.

Il y a 20 initiateurs / moniteurs actifs en plongée, un nombre stable qui permet de faire face assez sereinement en piscine mais qui est juste en milieu naturel.

Yves indique qu'il est nécessaire voire vital pour le club de former des N4 et des MF1 dans un futur proche. Mais ces formations sont longues et coûteuses et les volontaires sont peu nombreux, bien que le club propose une prise en charge financière.

• Bilan de la Commission Apnée

Pascale, présidente de la commission apnée, présente le bilan de cette commission composée d'un groupe de 35 apnéistes cette saison.

Les séances d'entraînement ont lieu les mardis, les mercredis soir et le samedi après-midi en piscine et des créneaux sont proposés à Chavelot durant la saison estivale. Lors de la vidange de la piscine, des séances d'entraînement « à sec » sont organisées.

Une initiation apnée est proposée aux enfants un samedi sur deux, 7 enfants sont inscrits cette saison. Cela leur permet de découvrir l'apnée de façon ludique avec des séances adaptées organisées sous forme de jeux et encadrées par Fabienne et Pascale.

La participation d'un groupe d'apnéistes complété par quelques nageurs, au Téléthon le 30 novembre 2024, a été l'occasion de rencontrer de manière festive d'autres clubs de la région et de partager des moments de convivialité tout en performant sur trois créneaux horaires nocturnes sous forme de relais.

L'organisation de la compétition sélective régionale d'apnée en janvier 2025 a été gérée par Fabienne et Arnaud, elle a réuni 39 athlètes, dont 4 du club, qui ont concouru dans 5 épreuves différents. 17 juges et apnéistes ont été mobilisés et un record de Belgique en bipalmes homme a été battu. Les athlètes du CPSE ont remporté quatre médailles.

Actuellement trois nouveaux initiateurs sont en cours de formation, Sandra, Arnaud et Julien.

- **Bilan de la Commission Nage avec Palmes**

Virginie, Initiateur NAP, présente le groupe composé de 22 nageurs : 9 femmes et 13 hommes.

5 encadrants principaux : Lucie, Virginie, Daniel, Frédéric et Mathieu.

Deux séances de nage encadrée sont proposées les mardis et mercredis soir en piscine, orientées sur le renforcement musculaire ou le cardio. En fonction des encadrants présents il est possible de faire plusieurs groupes. Les séances se déroulent principalement en piscine, mais l'été en fonction de la météo, des séances de nage sont également proposées à la gravière de Chavelot, toujours encadrées par un initiateur.

La nage avec palmes étant pleine de bienfaits pour le corps, Virginie encourage tout le monde à les rejoindre.

- **Bilan de la Commission Tir sur cible**

Présentation de cette nouvelle activité par Vincent, président de la commission.

5 Initiateurs formés en 2024 : Fabienne, Anne, Vincent, Christian et Yves.

Des séances sont proposées une fois par mois les mardis soir dans les 4 lignes de 25 mètres. Trois lignes sont occupées par les pas de tir, la quatrième ligne est laissée libre pour des raisons de sécurité. Une bonne aptitude en apnée est requise mais pas obligatoire. Tout le monde peut s'essayer à ce sport et certains ont déjà démontré quelques qualités.

Le club a investi dans du matériel dédié, à savoir 3 porte-cibles et 6 arbalètes.

Différentes épreuves sont possibles au tir sur cible : le tir de précision, le biathlon, le super-biathlon, le combiné et le relais.

L'objectif pour la prochaine saison est la formation de tireurs afin de pouvoir participer à des compétitions.

- **Bilan de la Commission Photo**

Le président de la commission Photo, Alain, étant absent, Jean-Marie fait lecture de son rapport.

Cette commission qui a trois ans d'existence est composée de 7 membres.

Cette activité est ouverte à tous ceux qui voudraient s'essayer à la prise de vues sous-marines, une bonne stabilité et un bon sens de l'orientation sont requis. Le club ayant fait l'achat d'un appareil photo avec

caisson étanche, complété d'un flash sur bras, permet la mise à disposition d'un matériel adapté et de qualité pour ceux qui voudraient découvrir cette discipline.

La commission photo a couvert la compétition d'apnée du mois de janvier 2025, elle a également fait des prises de vues lors des premières séances de tir sur cible, non sans un certain stress...

Des séances de théorie sont organisées régulièrement et permettent de travailler la maîtrise et l'utilisation de logiciels de retouches photos, de tri et de classement.

- **Bilan de la Commission Hockey Subaquatique**

Frédéric, président de la commission, présente cette nouvelle activité proposée aux adhérents depuis la rentrée. Une séance d'entraînement par mois est organisée les mercredis soir et regroupe entre 6 à 10 joueurs en moyenne. Elle occupe les 4 lignes de 25 mètres. Les séances se déroulent sous forme d'exercices, maniement de la crosse, travail du cardio et se terminent par des mini matchs.

4 initiateurs ont été formés en 2024 : Laura, Fabienne, Daniel et Frédéric

Frédéric présente le matériel utilisé et explique les règles. Cette activité permet la mixité entre les nageurs et les apnéistes. Bien que ce soit un sport de contact, les accidents sont très rares. Il invite les adhérents à venir découvrir ce sport.

Les objectifs pour la saison prochaine sont de former une équipe avec la volonté d'aller jouer des matchs amicaux avec différents clubs de la région et de pouvoir partager des entraînements avec d'autres équipes, Neuves-Maisons notamment, qui a un très bon niveau. Il a également été sollicité par le comité régional pour l'organisation d'une compétition régionale de hockey subaquatique.

4 - Rapport financier de la trésorière du CPSE, avis du vérificateur aux comptes, approbation par l'AGO

- **Présentation par Delphine du bilan financier 2024** (joint à la convocation de l'AGO)

En préambule, Yves remercie Delphine d'avoir accepté la fonction de trésorière, le poste étant vacant à l'issue de la dernière AGO. Il tient à souligner son investissement pour une fonction à laquelle elle n'était pas particulièrement préparée.

Delphine présente les recettes et les principales dépenses du club pour l'année 2024, le compte de résultat montre un solde positif de 1 784.67 €.

Un échange s'engage sur le fait que le CPSE bénéficie d'un forfait avantageux de la part de la Communauté d'agglomération pour l'utilisation de la piscine olympique. Jean-Claude P. demande si la Cours des Comptes ne pourrait voir une discrimination de traitement entre les différents clubs et associations utilisateurs de la piscine par rapport au montant facturé qui est préférentiel pour le CPSE.

Madame Sérieyx explique que ce montant privilégié s'explique par le fait que la piscine est notre seul lieu d'entraînement possible et que sans l'accès au bassin olympique notre club ne pourrait pas exister. C'est également le cas pour le Cercle des Nageurs d'Epinal.

- **Avis du vérificateur aux comptes**

Michel P. intervient en tant que vérificateur aux comptes pour rendre compte de l'audit des comptes annuels qu'il a effectué.

Il informe l'AGO que tous les documents comptables nécessaires à son examen lui ont été transmis ce qui lui a permis d'effectuer tous les contrôles et vérifications dans de bonnes conditions en respectant les principes de diligence généralement admis. Il a constaté que les soldes en banque sont conformes aux

extraits de comptes avec les états de rapprochement. Il propose d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés.

Suite à cette présentation il est demandé à l'AGO d'accorder le quitus à la trésorière pour ses comptes 2024.

Le quitus financier est donné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Etude prospective sur les coûts à supporter par le CPSE sans soutien de l'Etat et des collectivités locales

Devant le débat récurrent sur la réserve financière détenue par le CPSE (environ 40 000 €), Yves souhaite démontrer que cette réserve, initialement constituée pour financer un changement de compresseur, pourrait se révéler utile et pas surdimensionnée si le soutien accordé par l'Etat et les collectivités locales venait à diminuer partiellement voire à disparaître en totalité.

Il montre ainsi qu'une facturation des lignes d'eau mises à disposition du CPSE par la communauté d'agglomération d'Epinal (CAE) au tarif normal de 13,50 € de l'heure pour 25 mètres augmenterait les dépenses d'environ 12 500 € (hors vacances scolaires à facturer en plus).

De même, si l'entretien du compresseur, actuellement assuré par la CAE, devait être assuré par le club, il faudrait assumer une dépense supplémentaire d'environ 2500 € par an.

Enfin Yves rappelle que le club privilégie la défiscalisation des dons et qu'il ne rembourse aucun frais engagé par des bénévoles exempts de l'impôt sur le revenu et qui ne peuvent bénéficier de ce dispositif. Cette situation constitue en soi une injustice. Il estime à environ 3 000 € par an le remboursement de ces frais si cette possibilité venait à être adoptée par le club.

Ainsi, les dépenses supplémentaires à assumer potentiellement, en l'absence de soutien, seraient de d'environ 20 000 € soit la moitié de la réserve. Pour que celle-ci ne soit pas utilisée en compensation, les cotisations, sur la base de 100 adhérents, devraient augmenter au minimum de 200 €.

5 - Présentation du budget prévisionnel pour 2025 et approbation par les membres présents et représentés

Yves présente le budget prévisionnel qui traduit concrètement la stratégie de développement du club. Le budget prévisionnel a été présenté et adopté par le comité directeur lors de sa réunion du 05 décembre 2024.

Le budget prévisionnel s'établit à 24 227 €

- Il a été construit avec une base de 147 licenciés ;
- Les recettes sont composées de 3 postes principaux : les cotisations pour adhérer au club, les participations aux frais de formations et les subventions attribuées par l'Etat et les collectivités locales ;
- Les dépenses sont composées essentiellement des coûts de location (piscines, fosses, Gravière du fort, de l'achat et de l'entretien de matériel ainsi que du financement de 4 projets concrétisant la stratégie du club :
 - Action 1 : développement section jeunes
 - Action 2 : développement scolaire et étudiants
 - Action 3 : développement du bénévolat
 - Action 4 : mise en place d'une nouvelle activité

Dans le cadre de la politique de baisse des subventions de la part des collectivités, Jean-Marie demande ce qu'il en serait des répercussions sur notre budget si la Fédération décidait d'augmenter le coût de la licence.

Yves répond que dans ce cas, l'éventuelle augmentation serait répercutée aux licenciés puisque sont bien distincts dans la grille tarifaire du club l'adhésion à la FFESSM et l'adhésion au CPSE. Les années passées, les cotisations pour adhérer au CPSE sont restées stables voire ont baissé pour les jeunes. En revanche, le club répercute intégralement les hausses décidées par la FFESSM. La licence est aujourd'hui à 48 €, elle était à moins de 45 € il y a 3 ans.

Décision de l'AGO

L'AGO vote à main levée et **approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget prévisionnel.**

L'ordre du jour étant épuisé, Yves donne la parole à Madame Sérieys, adjointe au maire d'Epinal chargée de la vie scolaire, de la jeunesse et des sports à la mairie d'Epinal pour conclure l'AGO.

Madame Sérieys remercie le CPSE pour son invitation à assister à cette assemblée.

Elle souligne la belle représentation des adhérents qui assistent à l'assemblée, ce qui démontre l'intérêt porté au fonctionnement et à la gestion du club.

Elle salue une AGO de qualité avec des présentations pédagogiques des différentes activités proposées au sein du club par des personnes passionnées.

Le bilan financier, exposé devant un public attentif, reflète la bonne santé financière du club et sa bonne gestion.

Compte tenu de la spécificité de notre activité qui nécessite un encadrement important pour des raisons de sécurité, elle reconnaît qu'il est effectivement primordial de mettre l'accent sur les formations. Elle souligne que le bénévolat n'est pas ingrat, mais qu'il est au contraire valorisant et permet, pour les personnes qui s'y engagent, d'apprendre et de développer de nouvelles compétences.

Elle souligne que la pratique d'un sport d'une manière générale permet de voir la vie de façon plus positive.

En ce qui concerne le « pessimisme » du président du CPSE concernant les montants des futures subventions, elle rappelle les contraintes budgétaires auxquelles vont être soumises les collectivités dans les prochaines années. Elle insiste sur le fait que la ville a à cœur d'entretenir et de mettre à disposition de toutes les associations de nombreux équipements sportifs ainsi que de les soutenir financièrement. Il n'est toutefois pas à exclure effectivement une éventuelle augmentation de la facturation des lignes d'eau mais qui ne saurait aller jusqu'à la facturation au tarif normal qui ne serait pas supportable pour le club.

Le Président,
Yves Lallemand

La Vice-Présidente,
Fabienne Floquet

La Trésorière,
Delphine Nosal

La Secrétaire,
Virginie Vauthier

